



Pour vous aider à **cerner**  
et à **gérer les risques**

# Protection des lieux de culte : Sécurité incendie

**Le remplacement d'un lieu de culte endommagé ou détruit par un incendie est une tâche très difficile pour l'équipe de gestion et la congrégation, à la fois du point de vue pratique et émotionnel. Il faut non seulement gérer la perte de la structure même, mais également la perte d'articles précieux tels que des œuvres d'art, des manuscrits et des articles irremplaçables de valeur intrinsèque ou historique pour la communauté. Vous pouvez faire face à une attention médiatique indésirable et même une perte de revenu, au moment où vous en avez le plus besoin. La communauté confessionnelle dans son ensemble perd son « chez-soi ». Pour une communauté, le rétablissement peut prendre des années, et dans certains cas, il est possible que des communautés ne se rétablissent jamais.**

Pour protéger votre lieu de culte contre les ravages d'un incendie, il y a plusieurs mesures que vous et les membres de votre congrégation pouvez prendre. Le présent bulletin offre des exemples de telles mesures. Pour de l'aide supplémentaire, nous

vous recommandons de communiquer avec votre service d'incendie local pour renforcer vos plans de prévention d'incendie.

# Sécurité incendie et conseils de prévention

## Vérification des lieux

Effectuez régulièrement une vérification de la sécurité incendie de votre propriété. Créez une liste de vérification des choses qui doivent être examinées et prenez note des résultats. Lorsque des problèmes sont décelés, prenez des mesures pour les résoudre rapidement. Si les réparations nécessaires engendrent des coûts considérables, planifiez et préparez un budget pour l'exécution de ces travaux s'il s'agit d'une priorité.

## Terrains et arbres

Enlevez les feuilles, les branches et autres débris qui pourraient s'accumuler sur les terrains entourant les édifices. Tondez régulièrement le gazon, car l'herbe longue et sèche peut alimenter rapidement un feu d'herbe. Taillez les arbres autour de la structure de l'église. Les arbres sont une partie importante de l'aménagement paysager, mais s'ils sont trop près d'un édifice, ils peuvent fournir une voie à suivre pour un incendie. Si des arbres se trouvent près des édifices, taillez les branches mortes qui les surplombent.

## Gaz et liquides inflammables

Les gaz et les liquides inflammables doivent être entreposés dans des contenants homologués par les ULC et ne doivent pas être conservés à l'intérieur de vos édifices principaux. Entrez-les dans un édifice sûr, loin des autres édifices sur votre terrain. Les machines à essence telles que les tondeuses, les souffleuses à feuilles, les taille-haies et les souffleuses à neige, ainsi que tous les genres de cylindres à propane, doivent être entreposés dans ce même édifice.

## Toits

Assurez-vous que les bardeaux du toit de votre édifice sont résistants au feu. Si vous remplacez votre toiture, parlez à votre entrepreneur des options de matériel résistant au feu.

## Murs extérieurs

Les lieux de culte sont construits à l'aide de différents matériaux. Si votre édifice a une charpente en bois, il serait prudent de communiquer avec votre service d'incendie local pour discuter des stratégies de protection. Plus généralement, ne gardez pas de déchets ou d'objets entreposés près des murs extérieurs, et n'utilisez pas de flamme nue (BBQ).

## Protection contre la foudre

Dans de nombreuses régions du Canada, la foudre peut entraîner d'importants dommages et causer des blessures graves. Ecclesiastical Insurance offre plusieurs documents sur la façon de protéger votre propriété contre les dommages causés par la foudre. Pour en savoir plus, communiquez avec votre courtier.

## Appareils

### (fours, appareils de chauffage, orgues, ordinateurs)

Les appareils électriques sont une source d'inflammation. Dans de nombreux cas, les causes d'un incendie ont été liées à :

- des circuits électriques surchargés;
- la formation d'étincelles causée par une défaillance des câbles ou des câbles endommagés;
- des appareils générant de la chaleur (fours, appareils de chauffage, moteurs souffleurs) situés trop près de matériaux combustibles;
- une ventilation inadéquate entraînant la surchauffe de l'équipement;
- des pratiques de cuisson inappropriées (friture à découvert, four allumé laissé sans surveillance);
- l'utilisation d'articles qui ne sont pas homologués CSA ou ULC;
- l'utilisation inappropriée de rallonges électriques;
- des prises de courant endommagées;
- des panneaux électriques désuets;
- des matériaux combustibles entreposés dans la même pièce que le panneau de distribution électrique; ce panneau doit être accessible en tout temps.

N'oubliez pas que le câblage électrique, les prises de courant, les panneaux, les fusibles et les disjoncteurs doivent être remplacés à l'occasion. Ils sont tous sujets à l'usure et à la détérioration au fil du temps. Afin de minimiser le risque d'incendie, faites inspecter votre système électrique régulièrement, au moins tous les cinq ans. Votre organisme réglementaire provincial ou municipal en matière d'électricité offre des inspections à un prix minime. Tout travail d'électricité doit être effectué par un électricien agréé et inspecté et approuvé par l'organisme de réglementation.

## Équipement de chauffage

Faites entretenir votre équipement de chauffage par un technicien agréé chaque année. Vérifiez les conduites de cheminée pour vous assurer qu'elles sont libres de débris et d'animaux nuisibles, et assurez-vous que les cheminées sont en bon état, propres et dotées d'une conduite de métal. Des détecteurs de monoxyde de carbone doivent aussi être installés pour avertir les gens en cas de défaillance d'un appareil. La pièce où se trouve votre système de chauffage ne doit pas servir de pièce d'entreposage. Tout matériel combustible et inflammable doit être enlevé de cette pièce.

## Chandelles

L'utilisation de chandelle doit être faite avec une grande prudence. Ne laissez jamais des enfants utiliser des chandelles sans surveillance. Les chandelles allumées doivent toujours être contenues ou placées sur une surface non combustible comme du métal ou de la pierre. Gardez les tissus et autres matériaux inflammables loin des chandelles. Gardez les chandelles sous clé lorsqu'elles ne sont pas utilisées. Dans la mesure du possible, remplacez les chandelles de cire par des chandelles à l'huile. Pour en savoir plus sur l'utilisation de chandelles en toute sécurité, consultez le bulletin au sujet de l'utilisation sécuritaire des chandelles.

## Travail à haute température (toiture, soudure, brasage)

Lorsque des travaux de réparation du toit, de soudure ou de plomberie sont effectués et lorsque ces travaux exigent l'utilisation d'une flamme nue ou de matériaux inflammables comme du goudron chaud, faites en sorte que les pratiques exemplaires en matière de travail à haute température soient utilisées et que votre entrepreneur soit entièrement qualifié et assuré pour ce travail. Un exemplaire de notre liste de vérification pour le permis de travail à haute température (Hot Work Permit) est disponible sur notre site Web. Assurez-vous de bien comprendre vos obligations en ce qui a trait à l'inspection du travail.

## Détecteurs de fumée

Pour protéger votre établissement, considérez l'installation d'alarmes et de détecteurs de fumée. Il existe aujourd'hui une variété de détecteurs très sensibles qui offrent un avertissement rapide en cas d'incendie. Les détecteurs doivent être liés à un panneau

central qui est idéalement surveillé et lié à une alarme au service d'incendie local. Nous recommandons aussi fortement une alarme antieffraction, puisqu'elle a un effet dissuasif sur les incendiaires. Si votre établissement est de grande taille, considérez l'installation d'extincteurs automatiques pour le protéger.

## Extincteurs et tuyaux d'arrosage

Bien que de nombreux établissements soient équipés d'extincteurs d'incendie et de tuyaux d'arrosage, ils ne seront peut-être pas suffisants pour éteindre un incendie s'il n'est pas détecté rapidement. Tous les membres du personnel doivent suivre une formation sur l'utilisation appropriée des extincteurs d'incendie. En cas d'incendie, communiquez avec votre service d'incendie local et évacuez l'édifice de manière ordonnée. Ne restez pas dans un édifice en feu pour tenter de contrôler l'incendie.

## Vandalisme et vol

Malheureusement, les incendies sont souvent allumés pour brouiller les pistes des voleurs ou des malfaiteurs. Des systèmes de sécurité doivent être en place, puisqu'ils ont un effet dissuasif sur les voleurs.

## Conclusion

Bien qu'il n'y ait aucune garantie qu'un incendie ne se produira pas, les pratiques exemplaires et l'expérience suggèrent que la mise en œuvre des mesures présentées ci-dessus peut contribuer à réduire la fréquence des incendies. Votre courtier et Ecclesiastical Insurance peuvent vous offrir de l'aide supplémentaire en ce qui a trait à la protection de votre établissement contre les incendies.

## À PROPOS D'ECCLIASTICAL INSURANCE

Ecclesiastical Insurance Office plc est une compagnie d'assurance commerciale spécialisée. Nous sommes vivement engagés à protéger les besoins des organismes qui enrichissent la vie des autres, à préserver l'histoire, les cultures et les communautés distinctes du Canada, et à appuyer les initiatives qui contribuent à améliorer la vie des gens dans le besoin.

Ces conseils ou renseignements sont offerts de bonne foi et sont basés sur notre compréhension des lois et des pratiques actuelles. Ecclesiastical Insurance Office plc et ses filiales n'acceptent aucune responsabilité pour toute erreur ou omission qui pourrait entraîner des blessures, des pertes ou des dommages, y compris toute perte indirecte ou financière. Il incombe à la personne assurée ou à toute autre personne de faire en sorte qu'elle s'acquitte de ses obligations imposées par la loi, et toute interprétation ou mise en œuvre des conseils ci-dessus est effectuée à la discrétion exclusive de la personne assurée ou de toute autre partie qui lit cette note.



Fier membre du BENEFAC T GROUP 

[ecclesiastical.ca](http://ecclesiastical.ca) | [@EIOCanada](https://twitter.com/EIOCanada)

